



**Direction du Secrétariat général**  
Pôle Assemblées Nantes Métropole

Arrêté n°2024-101

**Arrêté relatif au remplacement temporaire de M. QUERO dans ses délégations de fonction et de signature du 21 décembre 2024 au 05 janvier 2025**

## **Arrêté**

**La Présidente,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les délibérations du conseil métropolitain n°2020-24 et n°2020-26 du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de présidente, des vice-présidents et des membres du bureau, les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021 et n° 2022-38 du 24 mars 2022 portant élection de membres de bureau, la délibération n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de deux vice-présidents, ainsi que la délibération n°2024-135 du 04 octobre 2024 portant élection de deux vice-présidents et de deux membres du bureau,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de signature aux élus,

Considérant qu'il convient, pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité, de remplacer temporairement M. Thomas QUERO, membre du Bureau, dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées,

### **Arrête**

#### **Article 1.**

Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté n° 2024-54 du 14 octobre 2024, M. Thomas QUERO, membre du Bureau, est temporairement remplacé du 21 décembre 2024 au 05 janvier 2025, par :

- M. Robin SALECROIX, 14 éme Vice-Président, du 21 au 29 décembre 2024 inclus ;
- M. Pascal BOLO, 11 éme Vice-Président, du 30 décembre 2024 au 05 janvier 2025 inclus.

dans l'exercice des fonctions qui lui ont été déléguées par l'arrêté n° 2024-54 du 14 octobre 2024.

Article 2

Toutes les dispositions de l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 précités non expressément contraires à celles du présent arrêté demeurent en vigueur.

Article 3.

M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **16 DEC. 2024**  
La Présidente,

Johanna ROLLAND

mis en ligne le :

**17 DEC. 2024**

